



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Santé mentale des internes de médecine

Question écrite n° 3966

### Texte de la question

M. Matthieu Bloch attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, au sujet de la détérioration constante de la santé mentale des internes en médecine. Selon une étude réalisée par l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI) et publiée en 2021, la situation apparaît particulièrement préoccupante : 67 % des étudiants en médecine déclarent avoir été confrontés à un syndrome de *burn-out*, 75 % présentent des symptômes anxieux, 39 % souffrent d'un état dépressif et 19 % rapportent des pensées suicidaires. La fréquence et la banalisation de ces troubles psychiques devraient figurer parmi les priorités du ministère, d'autant plus que le nombre de cas de dépression et de suicides ne cesse de croître d'année en année. Il est essentiel de rappeler que l'internat en médecine constitue un cadre particulièrement propice à l'émergence de ces troubles psychosociaux. Les internes sont soumis à une charge de travail excessive, avec une durée moyenne hebdomadaire de 58 heures, selon l'ISNI. À cela s'ajoutent des horaires irréguliers, des gardes fréquentes, notamment nocturnes et une pression constante, autant de facteurs aggravant leur vulnérabilité psychologique. Par ailleurs, le taux de suicide chez les internes en médecine est trois fois supérieur à celui de la population générale, ce qui illustre avec une acuité dramatique la gravité de la situation. Dans la mesure où ces jeunes médecins constituent les futurs praticiens du pays et alors que la France est confrontée à une désertification médicale croissante, il apparaît impératif de s'attaquer aux causes profondes de ce mal-être persistant. De surcroît, il est nécessaire de repenser les modalités de formation des internes, d'améliorer leurs conditions de travail et de lutter fermement contre les formes de violence psychologique et de maltraitance institutionnelle qui traversent leur parcours. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures concrètes et ambitieuses le Gouvernement entend mettre en place afin de prévenir et limiter les risques psychosociaux en internat, notamment en renforçant les dispositifs de prévention et d'accompagnement destinés aux internes en médecine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Matthieu Bloch](#)

**Circonscription :** Doubs (3<sup>e</sup> circonscription) - UDR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3966

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Santé et accès aux soins](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 700